

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
---	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT-BRIEUC MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

SOMMAIRE

pages		
I Informations générales Modalités de vote du budget		
II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes		
III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		Jointes
A - Eléments du bilan		Sans objet
A1.1 - Etat de la dette - Détaol des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Emprunts renégociés au cours de l'année N Typologie de la répartition de la dette A1.8 - Etat de la dette -Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 -Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie? C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		

	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	693 010,00	G	840 557,84	G-A	147 547,84
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	209 361,31	H	360 010,37	H-B	150 649,06

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C		I	
	Reports en section d'investissement (001)	D	219 683,27	J	

(si déficit)

(si excédent)

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 122 054,58	Q=G+H+I+ J	1 200 568,21	=Q-P	78 513,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F	855,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	855,00	=K+L	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	693 010,00	=G+I+K	840 557,84		147 547,84
	Section d'investissement	=B+D+F	429 899,58	=H+J+L	360 010,37		-69 889,21
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E +F	1 122 909,58	=G+H+I+J+ K+L	1 200 568,21		77 658,63

DETAIL DES RESTES A REALISER (2)

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		F	855,00
21	Immobilisations corporelles	855,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

DETAIL DES RESTES A REALISER

II A.1

DEPENSES INVESTISSEMENT

En €

EXE	SNS	RAR	CHA	CPT	Nom	Libellé
2018	D	855,00	21	2138	RONDEL SARL	POLE NAUTIQUE BINIC : FAIENCE COULOIR
		855,00				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	159 700,00	129 500,31			30 199,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	401 000,00	400 924,57			75,43
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		560 700,00	530 424,88			30 275,12
66	Charges financières	32 000,00	23 448,47	3 881,86		4 669,67
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		592 700,00	553 873,35	3 881,86		34 944,79
023	Virement à la section d'investissement (4)	69 242,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	138 000,00	135 254,79			2 745,21
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		207 242,00	135 254,79			2 745,21
TOTAL		799 942,00	689 128,14	3 881,86		37 690,00

Pour information (3)

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		1 501,47			-1 501,47
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	244 600,00	260 002,67			-15 402,67
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		244 600,00	261 504,14			-16 904,14
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	452 342,00	476 510,85			-24 168,85
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitaiton		696 942,00	738 014,99			-41 072,99
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	103 000,00	102 542,85			457,15
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		103 000,00	102 542,85			457,15
TOTAL		799 942,00	840 557,84			-40 615,84

Pour information (3)

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	18 281,00	2 001,00		16 280,00
21	Immobilisations corporelles	68 500,00	46 652,39	855,00	20 992,61
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	129 000,00			129 000,00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		215 781,00	48 653,39	855,00	166 272,61
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	58 165,07		1 834,93
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		60 000,00	58 165,07		1 834,93
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
Total des dépenses réelles d'investissement		275 781,00	106 818,46	855,00	168 107,54
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	103 000,00	102 542,85		457,15
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		103 000,00	102 542,85		457,15
TOTAL		378 781,00	209 361,31	855,00	168 564,69

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	219 683,27			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	100 000,00	90 000,00		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	156 466,69			156 466,69
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		256 466,69	90 000,00		166 466,69
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)	134 755,58	134 755,58		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		134 755,58	134 755,58		
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
Total des recettes réelles d'investissement		391 222,27	224 755,58		166 466,69
021	Virement de la section d'exploitation (2)	69 242,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	138 000,00	135 254,79		2 745,21
041	Opérations patrimoniales (2)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		207 242,00	135 254,79		2 745,21
TOTAL		598 464,27	360 010,37		169 211,90

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	129 500,31		129 500,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 924,57		400 924,57
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	27 330,33		27 330,33
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et prov.		135 254,79	135 254,79
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	557 755,21	135 254,79	693 010,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	693 010,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		102 542,85	102 542,85
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	58 165,07		58 165,07
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 001,00		2 001,00
21	Immobilisations corporelles (6)	46 652,39		46 652,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Dépenses d'investissement - Total	106 818,46	102 542,85	209 361,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	219 683,27
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	429 044,58
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	1 501,47		1 501,47
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	260 002,67		260 002,67
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	476 510,85	102 542,85	579 053,70
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		738 014,99	102 542,85	840 557,84

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	840 557,84
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	90 000,00		90 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		135 254,79	135 254,79
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		90 000,00	135 254,79	225 254,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	134 755,58
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	360 010,37
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	159 700,00	129 500,31			30 199,69
6061	Fournitures non stockables (eau, énergi	10 409,00	10 408,92			0,08
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	34 397,53	32 983,42			1 414,11
6064	Fournitures administratives	1 200,00	485,23			714,77
6066	Carburants	10 741,00	7 852,05			2 888,95
6068	Autres matières et fournitures	24 290,00	23 599,52			690,48
6135	Locations mobilières	3 380,00	3 091,28			288,72
61521	Entretien sur batiments publics	600,00	230,00			370,00
61551	Matériel roulant	3 090,00	3 065,88			24,12
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	3 224,82			775,18
6156	Maintenance	8 100,00	3 991,03			4 108,97
6168	Autres	10 600,00	8 343,15			2 256,85
618	Divers	2 172,47	2 049,20			123,27
62 (2)						
6221	Commissions et courtages sur achats	880,00	473,77			406,23
6222	Commissions et courtages sur ventes	810,00				810,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseu	160,00				160,00
6226	Honoraires	1 560,00	1 533,33			26,67
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00				5 000,00
6228	Divers	1 000,00	402,91			597,09
6231	Annonces et insertions	2 000,00	707,00			1 293,00
6232	Echantillons	150,00				150,00
6233	Foires et expositions	300,00				300,00
6236	Catalogues et imprimés	4 850,00	1 124,26			3 725,74
6237	Publications	500,00				500,00
6248	Divers	1 000,00	353,46			646,54
6251	Voyages et déplacements	230,00				230,00
6256	Missions	500,00	254,45			245,55
6257	Réceptions	1 100,00	318,00			782,00
6262	Frais de télécommunications	4 700,00	3 572,49			1 127,51
6281	Concours divers (cotisations...)	3 250,00	3 199,44			50,56
6282	Frais de gardiennage	1 380,00	874,48			505,52
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 850,00	2 593,24			256,76
6287	Remboursements de frais		6 308,73			-6 308,73
6288	Autres	4 500,00	1 068,97			3 431,03
634 (3)						
63512	Taxes foncières	3 000,00	876,00			2 124,00
63513	Autres impôts locaux	6 500,00	6 275,99			224,01
637	Autres impôts, taxes et versements assi	500,00	239,29			260,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	401 000,00	400 924,57			75,43
6215	Personnel affecté par la collectivité d	48 500,00	48 102,46			397,54
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	2 933,33			4 066,67
6312	Taxe d'apprentissage	1 600,00				1 600,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	500,00	1 203,16			-703,16
6333	Participation des employeurs à la forma	4 600,00	4 655,00			-55,00
6411	Salaires, appointements, commissions de	229 800,00	248 683,28			-18 883,28
6412	Congés payés		39,29			-39,29
6413	Primes et gratifications	14 100,00	1 318,68			12 781,32

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6451	Cotisations à l'urssaf	66 650,00	80 127,46			-13 477,46
6452	Cotisations aux mutuelles	4 550,00				4 550,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 550,00	11 154,71			-1 604,71
6454	Cotisations aux assedic	9 900,00				9 900,00
6458	Cotisations aux autres organismes socia	4 000,00	2 707,20			1 292,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00				250,00
014	Atténuation de produits (4)					
739 (4)						
65	Autres charges de gestion courante					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		560 700,00	530 424,88			30 275,12
66	Charges financières (b) (5)	32 000,00	23 448,47	3 881,86		4 669,67
66111	Intérêts de la dette	24 000,00	23 448,47			551,53
66112	Intérêts - rattachement des icne	8 000,00		3 881,86		4 118,14
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		592 700,00	553 873,35	3 881,86		34 944,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	69 242,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)	138 000,00	135 254,79			2 745,21
6811	Dotations aux amortissements sur immobi	138 000,00	135 254,79			2 745,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		207 242,00	135 254,79			2 745,21

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		207 242,00	135 254,79			2 745,21

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	799 942,00	689 128,14	3 881,86		37 690,00
---	-------------------	-------------------	-----------------	--	------------------

Pour information
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 881,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	3 881,86

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges		1 501,47			-1 501,47
6419	Remboursements sur rémunérations du per		1 285,54			-1 285,54
64198	Remboursements su rémunérations du per		215,93			-215,93
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	244 600,00	260 002,67			-15 402,67
706	Prestations de services	214 100,00	219 638,59			-5 538,59
7083	Locations diverses	23 000,00	24 680,16			-1 680,16
7084	Mise à disposition de personnel facturé	7 500,00	15 683,92			-8 183,92
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		244 600,00	261 504,14			-16 904,14
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	452 342,00	476 510,85			-24 168,85
773	Mandats annulés (sur exercices antérieu		119,94			-119,94
774	Subventions exceptionnelles	370 000,00	370 000,00			
778	Autres produits exceptionnels	82 342,00	106 390,91			-24 048,91
78	Reprises sur provisions (d) (4)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		696 942,00	738 014,99			-41 072,99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	103 000,00	102 542,85			457,15
777	Quote part des subventions d'investisse	103 000,00	102 542,85			457,15
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		103 000,00	102 542,85			457,15

TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	799 942,00	840 557,84			-40 615,84
--	-------------------	-------------------	--	--	-------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	18 281,00	2 001,00		16 280,00
2031	Frais d'études	16 281,00	1 281,00		15 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	720,00		1 280,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 500,00	46 652,39	855,00	20 992,61
2135	Installations générales agencements	19 086,00	1 059,00		18 027,00
2138	Autres constructions	1 914,00		855,00	1 059,00
2183	Matériel de bureau et matériel informat	1 900,00			1 900,00
2188	Autres	45 600,00	45 593,39		6,61
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	129 000,00			129 000,00
2313	Constructions	128 500,00			128 500,00
2315	Installations , matériel et outillage t	500,00			500,00
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
Total des dépenses d'équipement		215 781,00	48 653,39	855,00	166 272,61

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	58 165,07		1 834,93
1641	Emprunts en euro	60 000,00	58 165,07		1 834,93
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		60 000,00	58 165,07		1 834,93

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	275 781,00	106 818,46	855,00	168 107,54
-----------------------------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	103 000,00	102 542,85		457,15
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	103 000,00	102 542,85		457,15
13911	État et établissements nationaux	8 500,00	8 476,19		23,81
13912	Régions	20 000,00	20 000,00		
13913	Départements	10 400,00	10 333,33		66,67
13918	Autres	64 100,00	63 733,33		366,67
15 ...	Provisions pour risques et charges				
29,,,	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39,,,	Provisions pour dépréciation des stocks en cours				
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		103 000,00	102 542,85		457,15

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	378 781,00	209 361,31	855,00	168 564,69
---	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	219 683,27

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	100 000,00	90 000,00		10 000,00
1315	Groupements de collectivités	100 000,00	90 000,00		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	156 466,69			156 466,69
1641	Emprunts en euro	156 466,69			156 466,69
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		256 466,69	90 000,00		166 466,69

10	Dotations, fonds divers et réserves	134 755,58	134 755,58		
1068	Autres réserves	134 755,58	134 755,58		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		134 755,58	134 755,58		

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES	391 222,27	224 755,58		166 466,69
-----------------------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	69 242,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	138 000,00	135 254,79		2 745,21
28031	Frais d'études	2 210,00	2 205,10		4,90
28033	Frais d'insertion	90,00	85,74		4,26
28131	Bâtiments	22 640,00	22 634,05		5,95
28135	Installations générales, agencements, a	22 200,00	22 112,71		87,29
28182	Matériel de transport	10 710,00	7 861,59		2 848,41
28183	Matériel de bureau et matériel informat		1 090,40		-1 090,40
28184	Mobilier	2 450,00	2 317,10		132,90
28188	Autres	77 700,00	76 948,10		751,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		207 242,00	135 254,79		2 745,21
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		207 242,00	135 254,79		2 745,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		598 464,27	360 010,37		169 211,90

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
RECETTES			C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice
(4) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'un option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 025 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 025 000,00									
PNSG001	CREDIT AGRICOLE	06/02/2012	17/02/2012	05/05/2012	350 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,95	5,04	EUR	T	P	O	A-1
PNSG002	CREDIT AGRICOLE	17/04/2013	17/04/2013	05/07/2013	315 000,00	F	Taux fixe à 3.78 %	3,78	3,83	EUR	T	P	O	A-1
PNSG003	SFIL CAFFIL	30/04/2015	19/05/2016	01/09/2016	360 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.89)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,89	0,91	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					1 025 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				760 214,65					58 165,07	23 448,47		3 881,86
1641 Emprunts en euros (total)				760 214,65					58 165,07	23 448,47		3 881,86
PNSG001	N		A-1	223 721,12	8,1	F	Taux fixe à 4,95 %	4,94	21 453,75	11 742,01		1 685,20
PNSG002	N		A-1	219 501,25	9,26	F	Taux fixe à 3,78 %	3,77	18 864,67	8 744,93		1 961,56
PNSG003	N		A-1	316 992,28	12,42	V	(Euribor 03 M + 0,89)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,90	17 846,65	2 961,53		235,10
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		760 214,65					58 165,07	23 448,47	0,00	3 881,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2018 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cpa) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														
Barrière simple (B)														
TOTAL B														
Option d'échange (C)														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E														
Autres types de structures (F)														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

NEANT

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1. 4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	760 215 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV A1.5
--	--------------------------

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	IV A1.5
--	--------------------------

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes à verser/décaisser		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin de contrat	Organisme ou contractant	Type de la couverture (2)	Nature de la couverture (charge ou hedge)	Nominel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin de contrat	Périodicité des versements (4)	Montant des commissions (débites)	Primes payées pour l'achat d'options	Primes reçues pour la vente d'options
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total	0	0					0				0	0	0

(1) Il est autorisé à conclure plusieurs emprunts, couvrant un même ou des emprunts couverts.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas affecté à un seul et même emprunt et dont le montant est déterminé en pourcentage.
(3) Indiquer le type de couverture (swap, option, etc.).
(4) Indiquer la fréquence de règlement des versements : A : annuel, M : mensuel, Q : trimestriel, T : semestriel, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (SUITE)									
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux fixe		Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (3)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux réel (7)	Index	Niveau de taux	Charges et Produits d'origine du contrat	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total								0	0

(1) Il est autorisé à conclure plusieurs emprunts, couvrant un même ou des emprunts couverts.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas affecté à un seul et même emprunt et dont le montant est déterminé en pourcentage.
(3) Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux contractuel sur l'année.
(4) Indiquer le type de couverture (swap, option, etc.).
(5) Indiquer l'index de l'instrument de couverture (par exemple : EURIBOR, LIBOR, etc.).
(6) Catégorie d'emprunt (pour les A1, C1 la classification des emprunts couverts est indiquée dans le tableau DCR/DSR/DTIC au 31 jan 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	capital	
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de la dette (3)																
...																
...																
...																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de la dette (4)																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant les réaménagements des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date de refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel										
Total																					

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A2 A3.1 A3.2
---	--

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Montant des reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
---	--	-------------------------	--	---	--	-------

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES

Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRE						

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES

Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des stocks d'autress approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRE						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

--	--	--	--	--	--	--

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		163 000,00	160 707,92		2 292,08
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		163 000,00	160 707,92		2 292,08
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	60 000,00	58 165,07		1 834,93
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	60 000,00	58 165,07		1 834,93
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Dotations, fonds divers et réserves (versements)				
13	Subventions d'investissement (remboursements)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		103 000,00	102 542,85		457,15
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C)(1)	103 000,00	102 542,85		457,15
13911	État et établissements nationaux	8 500,00	8 476,19		23,81
13912	Régions	20 000,00	20 000,00		
13913	Départements	10 400,00	10 333,33		66,67
13918	Autres	64 100,00	63 733,33		366,67
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
	I	D001	IV
	160 707,92	219 683,27	380 391,19

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d		207 242,00	135 254,79		2 745,21
Ressources propres externes (a)					
Autres recettes financières (b)					
Transferts entre sections (c)		138 000,00	135 254,79		2 745,21
28031	Frais d'études	2 210,00	2 205,10		4,90
28033	Frais d'insertion	90,00	85,74		4,26
28131	Bâtiments	22 640,00	22 634,05		5,95
28135	Installations générales, agencements, a	22 200,00	22 112,71		87,29
28182	Matériel de transport	10 710,00	7 861,59		2 848,41
28183	Matériel de bureau et matériel informat		1 090,40		-1 090,40
28184	Mobilier	2 450,00	2 317,10		132,90
28188	Autres	77 700,00	76 948,10		751,90
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	69 242,00			

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	135 254,79		134 755,58	270 010,37

	Montant
Dépenses financières	IV 380 391,19
Recette financières	V 270 010,37
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (3) -110 380,82
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3) -110 380,82
Résultats hors charges transférées	V = (II + D001) 109 302,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations affectées à l'option				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits		74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042		0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D 002 (5)			R 002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'équipement	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		23	Immobilisation en cours	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :

DEPENSES 4581

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des réalisations
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						

RECETTES 4582

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financ. par empr. à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A8.2

A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

VARIATION DU PATRIMOINE

Etats des entrées d'immobilisations

IV A8.1

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
18410000000001	ARMOIRE ATELIER	397,80		1
18410000000001				
18410000000002	OPTIMIST WINNER 3D	2 583,33		10
18410000000002				
18410000000003	BATEAU OCCASION	4 700,00		10
18410000000003				
18410000000004	POLE NAUTIQUE ST QUAY : LEVE TOP(REPORT)	1 281,00		0
18410000000004				
18410000000005	8 BATEAUX OPTIMISTE	8 473,52		10
18410000000005				
18410000000006	CHARIOT MOTEUR	877,28		10
18410000000006				
18410000000007	VOILE OPTIMIST ET GREE- MENT OPTIPART	700,33		10
18410000000007				
18410000000008	BATEAU TOPAZ 12S	600,00		1
18410000000008				
18410000000011	VOILES	2 125,00		10
18410000000011				
18410000000018	REMORQUE	1 871,63		10
18410000000018				
18410000000019	BATEAU TOPAZ 12S	3 672,00		10
18410000000019				
18410000000020	ACHAT REFRIGERATEUR	270,25		10
18410000000020				
18410000000021	3904168	720,00		0
18410000000021				
18410000000022	BATEAU DE SERVICE	3 136,25		10
18410000000022				
18410000000023	CHARIOT MISE A L EAU	1 232,41		10
18410000000023				
18410000000024	KAYAK 2 PERSONNES	892,00		10
18410000000024				
18410000000025	ACHAT BATEAU	2 800,00		10
18410000000025				
18410000000026	BATEAU BF15	2 600,00		10
18410000000026				
18410000000027	FLOTTEUR	1 890,40		10
18410000000027				
18410000000028	LASER STANDARD	1 700,00		10
18410000000028				
18410000000029	ACHAT REMORQUE	2 728,23		10
18410000000029				
18410000000030	REMORQUE	1 346,88		10
18410000000030				
18410000000032	KAYAK 2 PERSONNES	892,00		10
18410000000032				
18410000000033	COFFRE FORT	104,08		10
18410000000033				
18410000000034	F-2018-0001	1 059,00		20
18410000000034				
TOTAL GENERAL		48 653,39		

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			I

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation ou par opération

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP																		
Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP																		
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																		
Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D' EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D' EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés (1)						
	TOTAL						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A						
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C						
TOTAL ADMINISTRATIF		0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
TOTAL TECHNIQUE		0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1		1			
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							
		1	0	1	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
6 agents de droit privé		SPORT			Autres/Droit privé	Autres/Droit privé
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
2 apprentis						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C2 C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière ...						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	598 464,27	429 044,58	855,00	429 899,58
RECETTES	598 464,27	360 010,37		360 010,37
EXPLOITATION				
DEPENSES	799 942,00	693 010,00		693 010,00
RECETTES	799 942,00	840 557,84		840 557,84

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets) (1)

BUDGET

/Numéro SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	598 464,27	429 044,58	855,00	429 899,58
RECETTES	598 464,27	360 010,37		360 010,37
EXPLOITATION				
DEPENSES	799 942,00	693 010,00		693 010,00
RECETTES	799 942,00	840 557,84		840 557,84
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	1 398 406,27	1 122 054,58	855,00	1 122 909,58
TOTALAGREGÉ DES RECETTES	1 398 406,27	1 200 568,21		1 200 568,21

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

